



L'Immobilière du Bourg

BAREME 2024

VENTE – RECHERCHE ET NEGOCIATION HABITATION

- | | | |
|---------------------------|---------|--------------------------|
| - De 0 à 50 000€ | Forfait | 5000 € TTC |
| - De 50 001€ à 160 000 € | | 10% du prix de vente TTC |
| - De 160 001€ à 300 000€ | | 8% du prix de vente TTC |
| - De 300 001 à 400 000€ | | 7% du prix de vente TTC |
| - De 400 001€ à 500 000 € | | 6% du prix de vente TTC |
| - De 500 001 € Et plus | | 5% du prix de vente TTC |
- Avis de Valeur 250.00 € TTC à la charge du propriétaire
 - Rédaction d'un compromis de vente : forfait de 2500 euros
- Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat**

LOCATION COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE

- 14% du loyer annuel TTC à la charge du locataire avec un minimum de 1000€ TTC.

VENTE FONDS DE COMMERCE

- 8% TTC du prix de vente

LOCATION HABITATION

- 8€ TTC / m² locataire + 8€ TTC/m² bailleur : Visites, constitution du dossier et rédaction de bail
- 3 € TTC / m² locataire + 3 € TTC / m² bailleur : Etat des lieux d'Entrée
- Rédaction d'un bail d'habitation : 1 mois de loyer avec un minimum de 500 € TTC et rédaction d'un bail commercial : 1 mois de loyer avec un minimum de 900 € TTC
- Rédaction de l'acte de caution solidaire : 250 euros TTC

FRAIS DE GESTION

- 7% HT des sommes encaissées à la charge du bailleur
- Assurance Loyers Impayés : 2.35 % du quittancement mensuel (facultatif)
- Etat des Lieux de Sortie : 3 € TTC / m² charge bailleur
- Conseil : Tarif horaire : 60 €uros





BAREME DES HONORAIRES GESTION COURANTE

FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE BUREAUX

- 25 €uros TTC par an et par lot à la charge du propriétaire

FRAIS ANNUELS DE DOSSIER CONTENTIEUX

- 80 €uros TTC À la charge du propriétaire

FRAIS DE GESTION D'AVIS A TIERS DETENTEUR

- 30 €uros TTC par avis reçu À la charge du propriétaire

FRAIS D'ETAT PREPARATOIRE AUX REVENUS FONCIERS

- 50 €uros TTC par immeuble À la charge du propriétaire

MISSIONS PARTICULIÈRES

Expertise, Suivi de travaux (hors travaux gestion courante), Dossier Assurance, Visite annuelle de sécurité, congés locataire délivré par nos services, Clôture, etc.....

- 35 €uros TTC l'heure de vacation À la charge du propriétaire

FRAIS DE GESTION D'IMPAYÉS BANCAIRES

- 30 €uros TTC par impayé À la charge du locataire

- Barème révisé au 01/07/2024 – tarifs maximums appliqués selon les prestations conformément à l'arrêté du 26/01/2022

